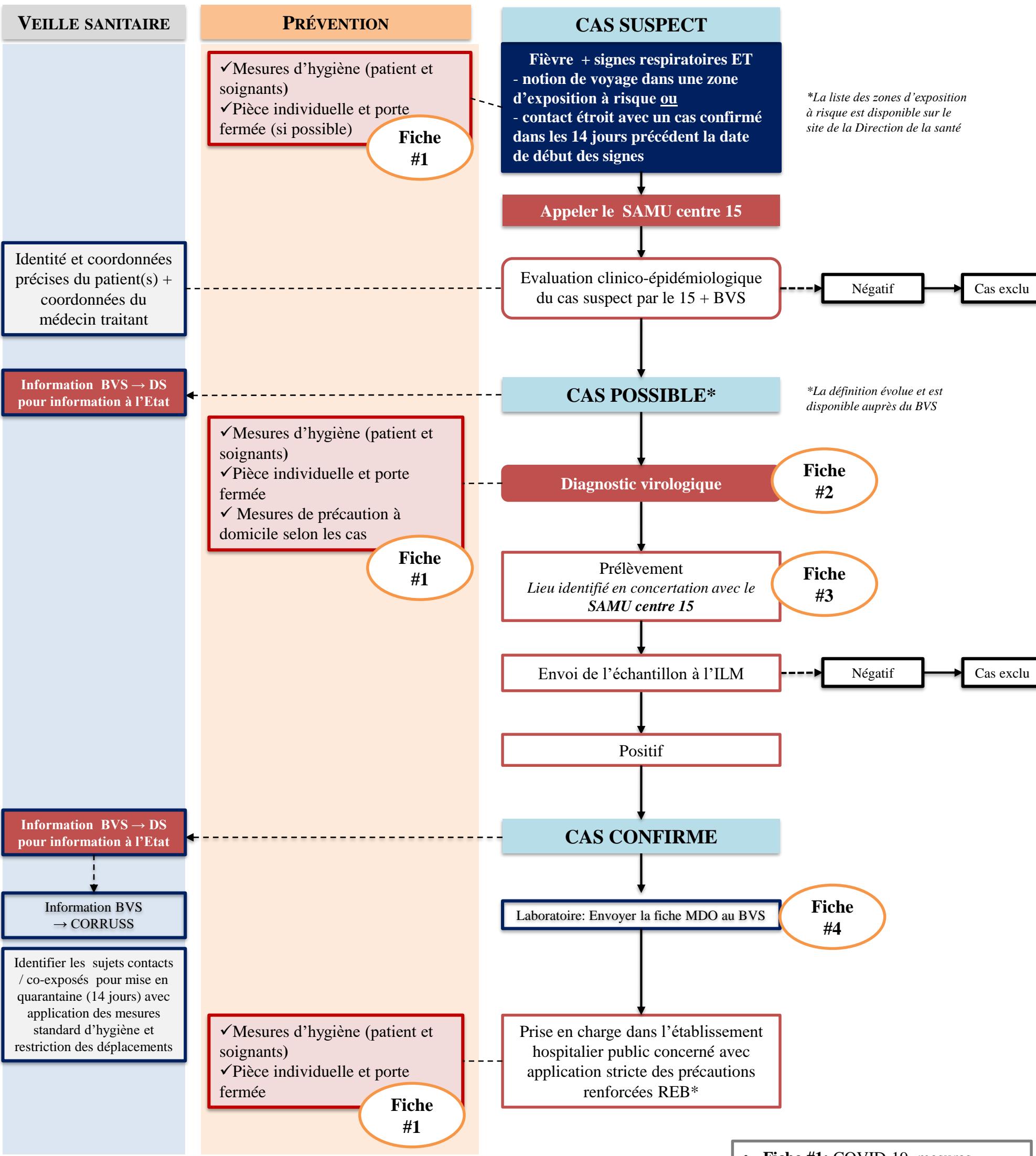




ALGORITHME DÉCISIONNEL POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT DE COVID-19

Version du 27-févr.-20



*La liste des zones d'exposition à risque est disponible sur le site de la Direction de la santé

*La définition évolue et est disponible auprès du BVS

- **Fiche #1:** COVID-19, mesures d'hygiène (patient, soignants)
- **Fiche #2:** COVID-19, Prescription diagnostic virologique
- **Fiche #3:** COVID-19, prélèvement
- **Fiche #4:** SARS-CoV-2, fiche MDO

Mise en quarantaine : période d'isolement imposée à une personne sans signe clinique ayant été potentiellement exposée (retour d'une zone à risque ou sujet contact d'un cas confirmé), ici 14 jours soit la période d'incubation de l'infection à SARS-CoV-2
Isolément: quand quelqu'un est malade et qu'on ne veut pas qu'il contamine les autres.

